

Geneston.mag

P.02 RENDEZ-VOUS : CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES / **P.06 ÉLECTIONS** MODE D'EMPLOI / **P.10 RENCONTRE** : LES BONS GESTES POUR UN POULAILLER SAIN / **P.12 PARCOURS** : LE CONCILIATEUR DE JUSTICE / **P.15 ZOOM SUR** : SPICEVENT

P.07

DOSSIER

**LOGEMENT
SOCIAL,
DES OFFRES
MODERNES**

MANIFESTATIONS 2020

Dimanche 5 avril :

Chasse aux œufs de Pâques

Vendredi 8 mai : Commémoration

Vendredi 12 juin :

Fête de la musique

Lundi 13 juillet :

Spectacle pyrotechnique

Samedi 29 août :

Accueil des nouveaux arrivants, Forum des associations, cinéma en plein air

Mercredi 7 octobre :

Repas des aînés

Mercredi 11 novembre :

Commémoration

Samedi 14 novembre :

Foire de la Saint-Brice

Jedi 17 décembre :

Spectacle de Noël des écoles

Sortie au théâtre BONNE GARDE !



LE DIMANCHE 8 MARS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VOUS PROPOSE D'ASSISTER À LA REVUE BONNE GARDE 2020 : « L'AN... PIRE » DE MACRON.

LE SPECTACLE, ENTRE DANSE ET HUMOUR, EST ACCESSIBLE À TOUS LES ADULTES. LE TARIF VARIE SELON UN BARÈME PAR TRANCHES LIÉ AUX REVENUS, FIXÉ PAR LE CCAS MAIS UN TRANSPORT COMMUN AU DÉPART DE LA CHARMILLE À 13H45 EST OFFERT. BULLETINS D'INSCRIPTION DISPONIBLES EN MAIRIE OU SUR GENESTON.FR/EN-PRACTIQUE/ACTIONS-SOCIALES-ET-SANTE/CCAS/

À REMPLIR AVANT LE 12 FÉVRIER.

Infos : 02 28 25 01 61

VOS NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

- SAMU Centre 15 : 15
- Pompiers : 18
- Police : 17
- SOS Médecin : 02 40 50 30 30
- Pharmacies de garde de 9h à 12h les dimanches et jours fériés : 32 37 pour savoir quelle est l'officine ouverte la plus proche de chez soi, la nuit et le week-end. Service facturé 34 centimes d'euro la minute.
- SAMU Social : 115
- Enfant maltraité : 119
- Enfant disparu : 116000
- Numéro spécial pour personnes malentendantes : 114
- Violence femme info : 3919

SÉJOUR DES SENIORS

Le prochain séjour des seniors aura lieu du 3 au 10 octobre 2020, à Argueil en Normandie (au programme, Deauville, Etretat, Honfleur...). Les Genestonnais âgés de 60 ans et plus qui sont intéressés peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 27 mars 2020. 7 places disponibles.

Renseignements : Patricia Barreau au 02 28 25 01 61 ou p.barreau@geneston.fr

Chasse AUX ŒUFS DE PÂQUES

Dimanche 5 avril, les enfants de Geneston sont invités à participer à la désormais traditionnelle chasse aux œufs de Pâques* cachés dans le parc du château. Les enfants de 2 à 11 ans accompagnés de leurs parents sont attendus munis de leur panier dès 10h30 et jusqu'à 12h.

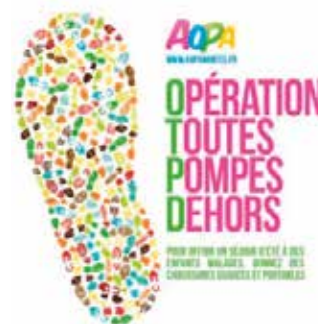


*dans la limite des stocks disponibles

RETROUVEZ LA COMMUNE DE GENESTON SUR FACEBOOK !

Vous pouvez suivre l'actualité de la commune sur Facebook en suivant la page :

[Commune de Geneston.](#)



OPÉRATION TOUTES POMPES DEHORS 2020

Cette année encore, la commune participe à l'Opération Toutes Pompes Dehors, qui permet à des enfants atteints d'un cancer et suivis au CHU de Nantes ou d'Angers de partir en vacances. Du lundi 23 mars au samedi 4 avril, vous pouvez déposer en mairie vos chaussures usagées mais encore portables.

INFOS PRATIQUES

ÉCOLE PUBLIQUE MARCEL PAGNOL

L'inscription administrative à l'école publique Marcel Pagnol a lieu dès maintenant en mairie auprès de Patricia Barteau. Il faut vous munir de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Contact : 02 28 25 01 61
p.barteau@geneston.fr

Permanences : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h

Vous pourrez ensuite prendre rendez-vous avec l'équipe éducative de l'école au 02 40 26 72 62 ou par mail : ce.0440550j@ac-nantes.fr pour visiter l'école.

ÉCOLE PRIVÉE SAINTE MARIE MADELEINE

Pour inscrire votre enfant, il faut prendre rendez-vous avec le chef d'établissement, M. Noël au **02 40 04 73 55** (n'hésitez pas à laisser un message) ou par mail via le site internet ecolepriveegeneston.fr, onglet « contact »/ « inscription en ligne ». Apportez, le jour du rendez-vous, le carnet de santé de votre enfant et votre livret de famille.

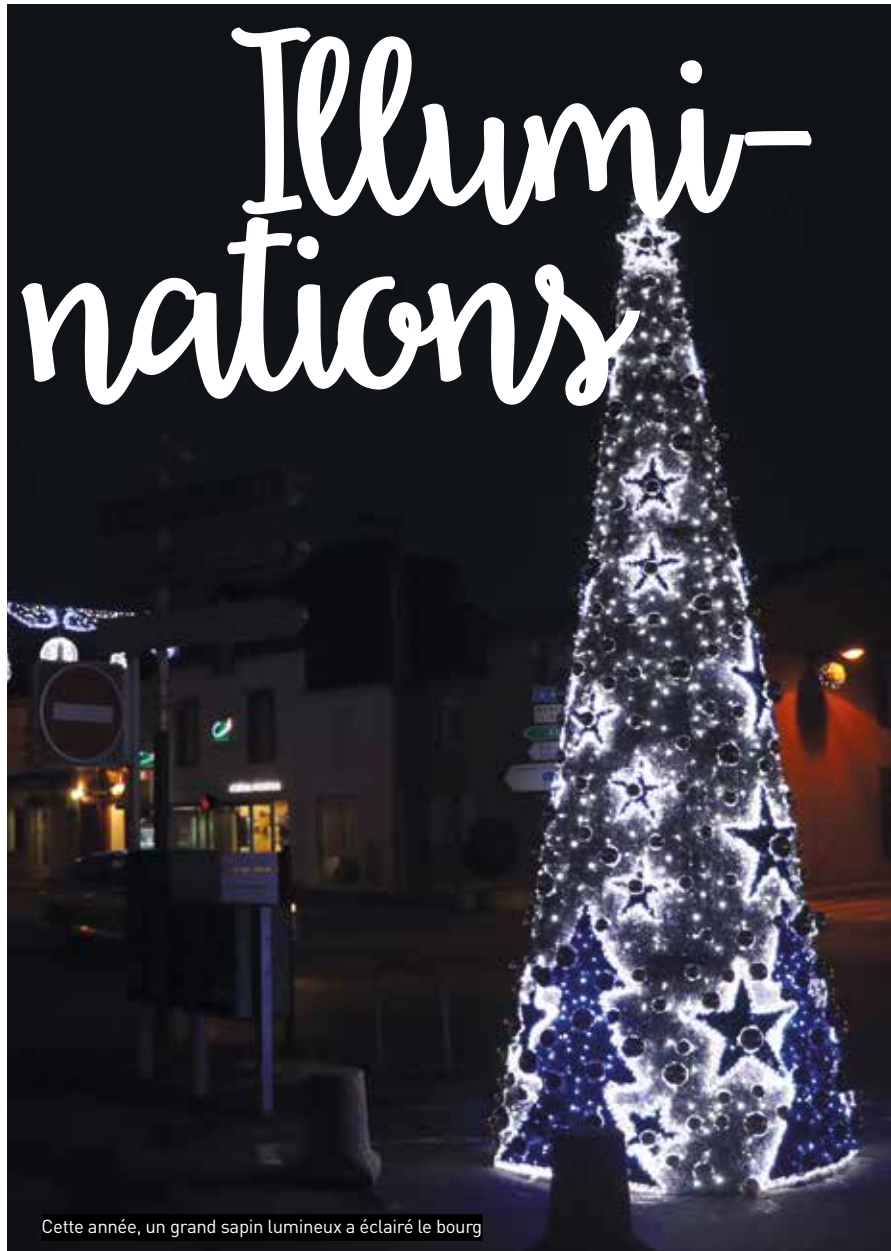
ÉTAT CIVIL

// NAISSANCES

Axel GUÉDON
 Simon MATHEY
 Anaya RICHARD BLOYET

// DÉCÈS

Gilles GABORY
 Michelle PLOTEAU veuve RIALLAND
 Denis TRICOT



Cette année, un grand sapin lumineux a éclairé le bourg

À noter : le prochain numéro du Geneston.mag sortira exceptionnellement au mois de mai !

Prochain magazine le 6 mai 2020, informations à remettre **avant le 15 avril**.

GENESTON MAG - N°25 / Février 2020 - Directrice de la publication : Karine PAVIZA, Maire - Responsable de la Commission Communication : Emmanuel CATROUILLET, adjoint - Rédaction : Auriane HÉGRON, service Communication - Création et réalisation : Liner Communication - Impression : AMD - Tirage : 1 600 exemplaires - Crédit photos : Mairie de Geneston, Marjorie Le Ludec, Freepik - Imprimé sur papier recyclé.

RETOUR SUR

le spectacle
de Noël

Le jeudi 19 décembre 2019, la troupe FILTAnDEM du Théâtre du Cyclope a joué deux représentations de *Zap l'extraterrestre à la recherche du bonheur*, devant des petits spectateurs hilares et ravis. Les enfants ont ensuite croisé le Père-Noël qui leur a remis quelques gourmandises.

RETOUR SUR LA
COLLECTE DE JOUETS

LES MERCREDI 4 ET SAMEDI 14 DÉCEMBRE DERNIERS, DE NOMBREUX JOUETS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS À LA MAIRIE LORS DE LA COLLECTE SOLIDAIRE. LES JOUETS ONT ENSUITE ÉTÉ VÉRIFIÉS, TRIÉS PUIS REDISTRIBUÉS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES GENESTONNAISES : LE SECOURS CATHOLIQUE ET LES PETITS SILLONS. MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !

L'ANIMATION
JEUNESSE
PENDANT LES
VACANCES

Pendant les vacances de février, les jeunes pourront entre autres participer à l'Urban Day, en collaboration avec les services jeunesse des communes alentour. Cette journée propose des activités autour de la culture urbaine : beatbox, graff, activités sportives...

Les programmes des animations des vacances de février et d'avril sont disponibles à l'Adome.

Contact : 02 40 26 17 45 ou
animation.jeunesse@geneston.fr

Propriétaire de chien
« dangereux » : soyez
en règle

Si vous souhaitez devenir propriétaire d'un chien de la 1^{re} (« chiens d'attaque ») ou 2^e catégorie (« chiens de garde et de défense »), vous avez l'obligation de demander un permis de détention en mairie.

Si vous possédez déjà un chien « dangereux » et que vous venez d'emménager sur la commune, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie.

Si vous n'êtes pas en mesure de présenter votre permis, le maire peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'un mois. À défaut, il pourra, sans délai et sans nouvelle mise en demeure, procéder au placement de l'animal ou à son euthanasie.

[Plus d'infos en mairie.](#)

Animation au restaurant scolaire

Le prestataire du restaurant scolaire, ARIDEV, en partenariat avec l'association LA CICADELLE qui a pour but de faire découvrir la nature et l'éducation à l'environnement de tous les publics proposera une animation autour de la saisonnalité des produits au restaurant scolaire le **lundi 6 avril**.



→ CONSEILS MUNICIPAUX

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux des 14/11 et 19/12

SUBVENTIONS DIVERSES À DES ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au comité des fêtes une subvention pour l'organisation de **La Saint-Brice 2018** de 1634,66€, soit 40% des dépenses réalisées.

L'association **Genes'Country**, qui subit une période compliquée financièrement, a demandé une subvention exceptionnelle afin de pérenniser son activité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 800€.

Appelé à statuer sur le montant de la subvention 2019 pouvant être attribuée à l'association Stefline Radio, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention 2019 à l'association, considérant que celle-ci ne présente pas de dépenses pouvant justifier l'octroi d'une subvention pour un projet envisagé en 2019. Précision apportée le 19 décembre : le conseil municipal a soutenu l'association à hauteur de 1744€ au total entre 2015 et 2019 et a indiqué le 14/11/2019 qu'il pourrait réexaminer la demande de subvention dès lors que Stefline Radio déposera un projet plus avancé pour célébrer les 10 ans de l'association.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC BGM MUSIQUE

Appelé à approuver le renouvellement de la convention d'objectifs entre les communes de Montbert, Le Bignon, Geneston et l'association BGM Musique, **le conseil municipal augmente de 30€ par mineur (soit 200€) la subvention accordée à l'association pour 2019.**

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Les fonds de concours de la Communauté de Communes de Grand Lieu financent des compétences communales (équipements) à hauteur de 50% maximum de la part restant à

financer par la commune, la part communale ne devant pas passer sous les 20% du total global.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la CCGL pour l'attribution de fonds de concours **pour l'extension de l'atelier technique** d'un montant de 149 000€

- Sollicite la CCGL pour l'attribution des fonds de concours pour **la rénovation de la petite salle de la Charmille** d'un montant de 90 000€

CONVENTION AVEC LA CAF DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LE CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2019-2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité et après en avoir délibéré, la convention concernant le Contrat Enfance Jeunesse pour 2019-2022

VALIDATION DES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

À l'unanimité, le conseil approuve les projets du CME : l'installation de panneaux informatifs aux abords du parc du plan d'eau et l'installation d'une double tyrolienne avec plateforme.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE SYDELA

Le conseil municipal **approuve la convention de partenariat financier avec le SYDELA pour les travaux d'éclairage public de la place Georges Gaudet** pour la somme de 8448,76€ dont 4199,40€ à la charge de la commune ; ainsi que la convention de partenariat financier pour les travaux d'éclairage public pour le balisage lumineux du cheminement du plan d'eau pour la somme de 20658,39€ HT dont 10060,02€ à la charge de la commune.

CONVENTION AVEC ABRI-SERVICE POUR L'EMPLACEMENT DE MOBILIERS URBAINS

Le conseil approuve, à l'unanimité, le projet de convention d'occupation du domaine public pour **modifier 2 abris-bus avenue de Bretagne et installer 2 supports planimètre** rue d'Anjou et rue Jean-Baptiste Legeay.

→ VOS QUESTIONS AU QUOTIDIEN

Nouveau : le RPE reçoit sans RDV

Le Relais Petite Enfance assure une permanence libre tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois, de 13h45 à 16h45, au 3, Hameau de la Madeleine, à Geneston. Cela permet de répondre aux demandes qui nécessitent une réponse succincte. Le RPE met à disposition, sur simple demande par mail ou par téléphone, la liste des assistants maternels.

Contact :

Sandrine Coutant au 02 28 25 34 86 ou rpe@mairielebignon.fr.

La téléassistance en mairie

L'un de vos proches a besoin d'une téléassistance ? Vous pouvez vous inscrire à la mairie, qui s'occupera ensuite d'organiser l'installation sous 48h avec le prestataire. L'abonnement coûte 10 ou 20 euros par mois en fonction de vos revenus. Pour le résilier – à tout moment –, il vous suffit de remplir à la mairie le contrat de résiliation et de rendre l'appareil.

Patricia Barteau au 02 28 25 01 61

Prochains Conseils municipaux

Les jeudis 6 février et 5 mars 2020. Les dates suivantes ne sont pas connues en raison des élections.

Retrouvez les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sur www.geneston.fr



LES DIMANCHES 15 ET 22 MARS, LES GENESTONNAIS SERONT APPELÉS AUX URNES POUR ÉLIRE LEUR CONSEIL MUNICIPAL POUR 6 ANS. BÉNÉVOLES, HORAIRES, DÉROULEMENT DES SCRUTINS, PROCURATIONS, FAISONS LE POINT SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Élections municipales mode d'emploi

La mairie recherche des bénévoles pour aider au bon déroulement des élections. Si vous êtes inscrit sur les listes électorales et que vous souhaitez participer à l'organisation des scrutins, vous pouvez vous porter volontaire pour devenir :

- **Assesseur** : vous êtes présent le(s) jour(s) de scrutin pour surveiller le bon déroulement des votes. Vous tenez le bureau de vote selon un créneau défini.
- **Scrutateur** : vous êtes présent un dimanche ou les deux à partir de 18h pour dépouiller les bulletins de vote.

Contact : Patricia Barteau - p.barteau@geneston.fr

AVANT DE VOTER...

Vérifiez vous-même que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Pour cela, rendez-vous sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE pour interroger votre situation électorale. Ce service est rendu possible depuis la mise en place en janvier 2019 du répertoire électoral unique (REU).

PROCURATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

Si vous ou l'un de vos proches ne pouvez pas être présent le jour du scrutin, il est possible de faire une procuration et de donner son pouvoir électoral à un tiers. Pour cela, rendez-vous en gendarmerie pour remplir et faire tamponner un formulaire de procuration. Vous pouvez aussi le télécharger et le remplir sur internet : Cerfa 14952*01 disponible sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675 avant de vous rendre à la gendarmerie (il vous faudra connaître la date de naissance et l'adresse de la personne à qui vous donnez procuration).

Pour assurer la réception en mairie, il est conseillé de déposer votre procuration à la gendarmerie avant le jeudi 12 mars pour le 1^{er} tour et avant le jeudi 19 mars pour le 2nd tour. Il est possible de faire une même procuration pour les deux tours. En revanche, un électeur ne peut avoir qu'une seule procuration.

Le jour du vote, la personne qui a procuration doit présenter ce formulaire pour voter.

COMMENT VOTER ?

Le jour du scrutin, pensez à vous munir d'une pièce d'identité valide et de votre carte d'électeur. Il n'y a pas de nouvelle carte d'électeur, mais en cas de perte ou de vol, la mairie pourra vous fournir une attestation.

Le scrutin se déroule salle de la Charmille, où vous trouverez deux bureaux de vote. Celui dans lequel vous devez vous rendre est indiqué sur votre carte d'électeur et également consultable sur le REU (voir plus haut).

Les bureaux de vote genestonnais seront ouverts de 8h à 18h les dimanches 15 et 22 mars.



Logement social

des offres modernes

// Les 27 logements sociaux de Geneston permettent d'accéder facilement aux commerces et aux services de la commune //

LA COMMUNE DE GENESTON DISPOSE ACTUELLEMENT DE 27 LOGEMENTS SOCIAUX. UNE OFFRE QUI DEVRAIT S'ÉTOFFER AVEC L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE NOUVELLES ZONES (VOIR GENESTON.MAG N°24). MODERNES ET PROCHES DU CENTRE, CES LOGEMENTS FAVORISENT LA MIXITÉ SOCIALE. SI ELLE N'EN ASSURE PAS LA GESTION, LA MAIRIE ACCOMPAGNE LES DEMANDEURS DANS LEURS DÉMARCHES. EXPLICATIONS.

.../...



Les logements de la rue des Genêts et leur façade rouge



Les logements de l'allée des 4 souches ont été achevés en 2018

CHIFFRES CLÉS

27

LOGEMENTS

La commune dispose de 27 logements répartis dans la commune : aux lieux-dits les Saulsaies, La Source, Les Grand Bois et au Hameau des 4 souches.

DU T1 AU T5

C'est l'offre actuellement proposée parmi les logements sociaux.

DONT 1

LOGEMENT
ENTIÈREMENT
ACCESSIBLE PMR
(personne à mobilité réduite)

... /...

Avec leur façade rouge brique, les logements sociaux de la rue des Genêts savent se faire remarquer et ajoutent une touche de couleur au paysage. Loin de l'image des HLM, ces 8 logements sociaux réhabilités en 2018 permettent aux familles qui y vivent d'accéder facilement aux commodités du centre-ville : commerces, écoles, transports scolaires... Quant aux 6 logements sociaux situés allée des 4 souches (perpendiculaire à l'avenue de Bretagne et au Chemin de Nantes), ils sont sortis de terre en avril 2018 et offrent de belles prestations, dont un logement entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et un aménagement paysagé agréable. Il existe, au total, 27 logements sociaux, du T1 au T5 qui sont tous gérés par le bailleur social Atlantique Habitation.

COMMENT DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL ?

La municipalité n'instruit pas les dossiers de demande de logements sociaux mais propose un accompagnement lors de la constitution du dossier. Les logements sont attribués directement par les bailleurs sociaux, sur dossier et selon les revenus. Pour cela, il est possible de remplir un formulaire Cerfa (14069*02) sur Internet : www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14069.do.

Si besoin, la municipalité peut vous aider à choisir les communes où vous aimeriez résider (élargir vos horizons peut par exemple permettre au bailleur de vous faire davantage de propositions) et à définir vos besoins, ainsi qu'à rassembler toutes les pièces à fournir.

Patricia Barreau vous reçoit sur rendez-vous les lundi, mardi, mercredi et jeudi matins (p.barreau@geneston.fr ou 02 28 25 01 61) pour vous guider. Une fois complet, le dossier est transmis au bailleur.

L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL

Celui-ci passe ensuite en commission auprès du bailleur social qui vous proposera – si possible – un logement.

Il est possible de refuser une proposition de logement social, qui sera proposé au candidat suivant, mais il est important de garder en tête que chaque refus retarde votre emménagement (et le dossier risque même d'être gelé par le bailleur si vous refusez trop de propositions). Il est également essentiel d'avoir conscience qu'il peut s'écouler plusieurs semaines, voire mois, avant qu'un logement ne puisse vous être proposé et la mairie n'a aucun regard sur le traitement des demandes.

Lors de l'attribution d'un logement, le bailleur social (Atlantique Habitation) prend en considération **le patrimoine, la composition familiale, le niveau de ressources du ménage, la mobilité géographique liée à l'emploi et la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs.**



LOGEMENT SOCIAL : LES OBLIGATIONS DES COMMUNES

Dans le cadre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25% de logement social en regard des résidences principales, d'ici 2025. La commune de Geneston ne rentre pas dans ce cadre.

Les logements peuvent accueillir des personnes seules ou des familles

LOGEMENTS D'URGENCE : LA MAIRIE VOUS ACCOMPAGNE

La municipalité est partenaire de l'association Saint Benoît Labre, qui gère des logements dits "d'urgence" dans le cadre du service Asur. Si vous ou l'un de vos proches êtes dans une situation qui nécessite un relogement (sinistre, hébergement précaire, expulsion, séparation...), la mairie vous orientera vers l'association, qui prendra en charge le dossier. Vous serez inscrit sur une liste d'attente. À savoir, cette aide est soumise aux revenus.

MISE EN SÉCURITÉ

Pour les femmes victimes de violence conjugale, une demande de mise en sécurité est faite (non soumise aux ressources). L'admission se fait le jour même si un logement du protocole est disponible. Les démarches sont strictement confidentielles et la mairie ne connaît en aucun cas le lieu de l'hébergement.



LES BONS GESTES POUR UN POULAILLER SAIN ET BIEN ENTRETENU

// Les poules peuvent ingérer jusqu'à 150 kg de déchets par an ! //

VOS POULES ONT DE NOMBREUSES QUALITÉS : elles fournissent de bons œufs frais (quasi) quotidiennement et réduisent le volume de vos poubelles en picorant certains de vos déchets. S'occuper d'elles ne demande d'ailleurs pas beaucoup d'efforts. Pourtant, il est essentiel de bien entretenir le poulailler afin d'éviter d'attirer des nuisibles et garantir une production d'œufs optimale.

Ainsi, vos poules, omnivores, se nourrissent (à raison de 2 fois par jour environ) de restes de repas,

d'épluchures de légumes (évitiez toutefois les oignons et le poireau si vous avez des poules pondeuses), de pain rassis, de croûtes de fromages, de salades, de charcuterie ou de restes de viande. Vous pouvez aussi leur donner des coquillages et des coquilles d'œufs, légèrement concassés, dont elles picoreront les nutriments intéressants. Elles aiment aussi décortiquer la carcasse d'un poulet et finir vos féculents, en complément de graines et de céréales (avoine, maïs, pois, soja...).



À L'HEURE DU TOUT FAIT-MAISON ET DU ZÉRO DÉCHET, AVOIR DES POULES EST UN PHÉNOMÈNE À NOUVEAU TRÈS RÉPANDU DANS LA COMMUNE. ŒUFS FRAIS, PROXIMITÉ AVEC LA NATURE, OUTIL PÉDAGOGIQUE AVEC LES ENFANTS... POSSÉDER UN POULAILLER A DES AVANTAGES MAIS S'IL EST MAL ENTRETENU, IL PEUT ATTIRER DES INDÉSIRABLES.

BIEN ENTREtenir VOTRE POULAILLER POUR PRÉSERVER VOS POULES

Si elles vous aident à réduire les déchets de votre cuisine, les poules ne doivent pas pour autant vivre dans un dépotoir. Aussi, veillez à nettoyer régulièrement le poulailler en le débarrassant des restes de nourriture qui n'intéressent plus les poules mais qui pourraient attirer les rongeurs. Veillez aussi, lorsque la météo n'est pas bonne, à renouveler une partie de la litière en amenant de la paille propre et, une fois par an – de préférence avant l'hiver – nettoyez de fond en comble le poulailler en enlevant la paille, les copeaux, la poussière, en grattant les fientes et en lavant les accessoires (tiroirs à déjections, perchoir...).

Pour éviter d'attirer des gourmands indésirables, ne stockez pas toutes vos graines à leur portée et transvasez-les dans un seau hermétique, si possible en hauteur. Ne surchargez pas le poulailler (mieux vaut épurer la déco) et n'accumulez pas trop d'objets derrière lesquels les nuisibles pourraient se cacher. Enfin, vérifiez régulièrement l'état de votre grillage à poules pour les protéger des renards.

À noter : les poules peuvent pondre jusqu'à 250 œufs par an !



→ INFORMATIONS UTILES

PORTES OUVERTES MFR CLISSON

La Maison Familiale et Rurale de Clisson est un centre de formation de proximité qui propose l'orientation par alternance, la menuiserie par apprentissage.

Elle accueille sous statut scolaire les jeunes dès la 3^e en alternance pour confirmer leur orientation avec des stages puis, en apprentissage, à 16 ans ou après la 3^e, elle propose un C.A.P menuisier fabricant, un C.A.P menuisier installateur, un C.A.P constructeur bois (COB) et un B.P (Brevet Professionnel) menuisier.

Les portes ouvertes auront lieu :

- Vendredi 3 avril de 17h à 20h
- Samedi 4 avril de 9h à 13h

Plus d'infos : mfr-clisson.fr

FORMATION PSC1

La Protection Civile Antenne de Remouillé organise des formations Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) mardi 25 février, samedi 4 avril, samedi 20 juin et samedi 10 octobre 2020. Coût : 50 €, vous repartirez avec un livret récapitulatif.

Renseignements et inscriptions :

Stéphanie Ollivier au 06 23 95 92 96 ou remouille@loire-atlantique.protection-civile.org / <https://protection-civile44.fr/pre-inscription-aux-formations/>

L'Accueil Familial Thérapeutique recrute dans le 44

Le Centre Hospitalier de Blain souhaite recruter des familles d'accueil thérapeutiques. Ce métier consiste à accueillir à son domicile un patient adulte stabilisé sur le plan psychiatrique, 24h/7j. Ces patients n'ont plus besoin d'une hospitalisation en psychiatrie mais nécessitent un cadre contenant et sécurisant et un accompagnement au quotidien. Le C.H.S de Blain emploie ces familles sous contrat de droit public avec une rémunération, des formations continues et des droits à congés. Elles bénéficient du soutien rapproché d'une équipe pluridisciplinaire et les patients continuent d'être suivis par les dispositifs habituels de psychiatrie. Le recrutement de proximité est privilégié.

Renseignements : aft.nantes@ch-blain.fr ou 02 40 48 65 28 / www.ch-blain.fr



Marjorie Le Ludec photographie la famille

Photographe installée à Geneston, Marjorie Le Ludec immortalise tout ce qui touche à la famille. Elle réalise des séances photos pendant la grossesse, à la naissance, propose des séances en famille et des reportages de mariage. Les séances sont comprises entre 30 et 80 euros, et sur devis pour un mariage.

Contact : Marjorie Le Ludec Photographies (page Facebook), marjorie.leludec@gmail.com

CLASSIC'CARS : RÉPARATION AUTO RAPIDE ET RESTAURATION DE VÉHICULES ANCIENS

Lancée depuis janvier à Geneston, l'activité de Damien Nicolle propose un service de réparation automobile rapide, mais aussi un service de restauration de véhicules anciens et de collection. Pour cela, M. Nicolle propose à ses clients de venir au garage avec leurs propres pièces détachées (service « commandez vous-mêmes) et de les installer pour eux. Il vous accompagne aussi dans les démarches pour la délivrance de la carte grise. L'activité secondaire de Classic'Cars porte sur la restauration de véhicules anciens. Les collectionneurs et amateurs pourront ainsi se tourner en toute confiance vers M. Nicolle.



Contact : Damien Nicolle au 06 30 16 12 78, classic.cars@orange.fr ou devis.classic.cars@gmail.com 83 avenue de Bretagne

LA CONCILIATION, UNE SOLUTION SIMPLE POUR RÉGLER UN DIFFÉREND

//////////

PROBLÈMES DE VOISINAGE (BORNAGE, DROIT DE PASSAGE, MUR MITOYEN, NUISANCES...), DIFFÉRENDS ENTRE PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES, CONFLIT OPPOSANT UN CONSOMMATEUR À UN PROFESSIONNEL, CONTESTATION D'UNE FACTURE, PROBLÈME DE COPROPRIÉTÉ... **LORSQU'UN DIFFÉREND EXISTE ENTRE DEUX PERSONNES ET QU'UN PROCÈS SEMBLE DISPROPORTIONNÉ, IL EST POSSIBLE, GRATUITEMENT, DE RECOURIR AU CONCILIEUR DE JUSTICE.**



CONCILIEUR DE JUSTICE, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

D'après l'article R. 131-12 du code de l'organisation judiciaire, « le conciliateur de justice a pour mission, à titre bénévole, de rechercher le règlement amiable d'un différend ». Cet auxiliaire de justice bénévole a prêté serment, se doit d'être impartial et discret et favorise le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Attention cependant, il n'a pas un rôle de conseil et ne donne pas de consultation juridique. Son but est de faciliter l'obtention d'un compromis entre les deux parties, et de formaliser ce compromis, qui doit être le plus équitable possible, dans une totale impartialité.



COMMENT SE DÉROULE LA CONCILIATION DE JUSTICE ?

Pour solliciter le conciliateur de justice, il suffit de prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Aigrefeuille-sur-Maine, qui propose des permanences du conciliateur le premier mardi du mois de 9h à 12h. Chacune des parties impliquées dans le différend doit être d'accord et doit se présenter à la réunion de conciliation pour que celle-ci puisse porter ses fruits. Il est possible de venir accompagné d'une personne de votre choix (époux(se), avocat(e), etc). Toutefois, le conciliateur n'ayant aucun pouvoir de contrainte, votre adversaire peut décliner l'invitation. Lors de la réunion, le conciliateur recueille toutes les informations nécessaires – il peut même se rendre sur les lieux du désaccord ou s'entretenir avec certaines personnes.

L'ACCORD ENTRE LES PARTIES

Lorsqu'un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut le constater par écrit, il dresse alors un constat qu'il dépose auprès du tribunal d'instance, en y indiquant l'objet du litige et la solution acceptée. Vous et votre adversaire devrez signer ce constat et aurez chacun un exemplaire. Lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit, le constat par écrit est obligatoire. Dans tous les cas, le constat a valeur de contrat et engage les deux parties l'une envers l'autre. Vous pourrez ainsi en obtenir l'exécution, si besoin avec l'aide d'un huissier de Justice. Toutefois, le conciliateur n'a pas les pouvoirs d'un juge ou d'un tribunal : si vous refusez la conciliation et son exécution, il ne peut vous y contraindre. Si vous ne parvenez pas à un accord, vous pouvez choisir de consulter un avocat ou un tribunal, mais ce qui s'est dit pendant la conciliation ne pourra pas être utilisé dans le procès.

Contact : M. Lemaire, permanence le premier mardi de 9h à 12h à Aigrefeuille-sur-Maine. Tél. : 02 40 06 61 20

→ À SAVOIR SUR LE TERRITOIRE

Un nouveau site internet pour Atlantic'eau.

Depuis le printemps dernier, Atlantic'eau, collectivité organisatrice du service de distribution d'eau potable sur le territoire propose un nouveau site internet www.atlantic-eau.fr pour les usagers. Il présente des informations clés (prix de l'eau, fiches sur la qualité de l'eau), facilite les démarches, propose des écogestes pour réduire sa consommation et offre une page spécifique à la commune (rubrique « l'eau dans votre commune »).

FERMETURE TECHNIQUE DU GRAND 9

Le centre aquatique sera fermé du 10 au 21 février 2020.

Conférence du CLIC Vivre Son Âge lundi 10 février

Le CLIC Vivre Son Âge, en collaboration avec la MSA (dans le cadre de la démarche « Ensemble, agissons avec les Aînés du Pays de Retz »), le Conseil Départemental et le centre socioculturel de Paimboeuf propose une conférence sur le thème : Comment promouvoir la santé et le bien être des Aînés en Pays de Retz. Le Dr Bodin, médecin gériatre, apportera des conseils pratiques pour rester en forme et des acteurs locaux présenteront les activités qu'ils peuvent proposer. Un goûter est offert à l'issue de la conférence.

Lundi 10 février à 14h30, salle Jeanne d'Arc, rue des anciens combattants à Saint Philbert de Grand-Lieu.

Entrée gratuite.

Inscription au 02 40 36 06 42 (CLIC)

Appel à bénévoles pour « Services Régionaux Itinérants »

L'association « Services Régionaux Itinérants » intervient depuis 1974 auprès des Gens du Voyage à travers plusieurs activités : soutien scolaire, lutte contre l'illettrisme, soutien administratif, accompagnement des activités professionnelles. L'association recherche spécifiquement des bénévoles pour accompagner un enfant scolarisé au primaire ou au collège. Votre mission : l'accompagner une à deux fois par semaine le soir après l'école, le mercredi ou le samedi pour l'aider à réussir sa scolarité.

Contact : Emmanuelle Durand au 06 31 55 43 97 ou emmanuelled.sri@orange.fr

Services Régionaux Itinérants, 108 rue Aristide Briand, Rezé. Tél. : 02 40 75 22 11

COLLECTE DES COUETTES ET OREILLERS À LA DÉCHÈTERIE DE LA CHEVROLIÈRE

Il est désormais possible de trier les articles dits « rembourrés » à la déchèterie des Bauches à La Chevrolière : couette, oreiller, coussin, sac de couchage, surmatelas. Vos couettes et oreillers bénéficieront d'une nouvelle vie : ils seront recyclés ou valorisés sous forme d'énergie par Eco-mobilier.

Ordures ménagères

Attention, le lundi 13 avril étant férié, le ramassage des poubelles aura lieu le samedi 11 avril.



01/03

RANDE DES
HÛTRESOrganisée par Geneston
Randonnées

//////////

ESCAPE
GAME DE
PLEIN AIR

25 AVRIL

Organisé par Spicevent
(voir ci-contre)

RÉUNIONS

APE Marcel Pagnol

Les assemblées générales de l'APE se tiennent mensuellement et sont ouvertes à tous : consulter l'affichage à l'école ou solliciter les membres de l'APE : ape.geneston@gmail.com

//////////

LOISIRS

MON BEAU SAPIN
À LA MAM

Les petits en garde à la MAM La Maisonnette ont pu décorer un joli sapin pour Noël !

COMPAGNIE
LÉZ'ARTS

FESTIVAL LEZ'INVITÉS

Les 8 et 9 février, la compagnie Léz'Arts invite des troupes amies pour un week-end 100% théâtre autour de 3 formes d'humour au théâtre. Au programme le samedi : lever de rideau à 19h avec *Méhari et Adrien* d'Hervé Blutsch par les comédiens de l'atelier théâtre des Léz'Arts suivi à 21h de *Qu'est-ce que le théâtre* d'H. Blutsch et Benoît Lambert par le Théâtre de l'Ultime. Formule cabaret avec restauration légère à l'entracte. Le dimanche, c'est la compagnie New Rancard de Teillé qui jouera à 15h *Fais court ma biche !* d'après 3 courts textes de Georges Feydeau, Georges Courteline et Eugène Labiche.

Tarif 1 seul spectacle :
plein tarif 8€/ réduit 6€ / -12 ans 4€

Tarif soirée complète du samedi,
2 spectacles + grignotage :
12€ / 10€ réduit / -12 ans 8€

Pass week-end 3 spectacles :
15€ / 12€ réduit / -12 ans 10€

→ Réservation par mail :
theatre.cielezarts@gmail.com

ADÈLE 44

Le recueil de nouvelles de l'atelier d'écriture "Promenons-nous dans les bois" est en vente au prix de 7,50 €.

→ Infos : adele44@free.fr

APE MARCEL
PAGNOL

LE PRINTEMPS DES ENFANTS

Dimanche 8 mars, de 9h à 15h, l'APE Marcel Pagnol organise un vide-grenier enfance et puériculture salle de la Charmille. Petite restauration sur place.

→ Inscriptions :
ape.geneston@gmail.com

APE/APEL

LE CARNAVAL DES ÉCOLES

Rendez-vous le samedi 28 mars en début d'après-midi à la Charmille pour un défilé dans les rues de Geneston, avant de partager un moment festif à la salle de la Charmille.

SPORTS

GENES' COUNTRY

BAL COUNTRY

Le bal country de printemps de l'association Genes'Country aura lieu le samedi 18 avril 2020 à la salle de la Charmille. Soirée animée par Patricia Parpaillon. Restauration sur place, de 19h30 à 1h, 6 euros.

→ renseignements : Sylviane
Cochet au 06 74 81 88 25 ou
Jacqueline Bouesnard au
06 82 49 64 77
Genes.country.geneston@gmail.com

MGB BASKET

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

16 février :
Tournoi U6/U7 au Bignon

Fort du succès de l'ouverture aux enfants dès 5 ans de ses cours, l'association MGBB organise un tournoi U6/U7 au Bignon le dimanche 16 février 2020.

4 avril : soirée « cochon grillé » à Geneston

Du 20 au 24 avril : stage pour les licenciés du MGBB à Montbert

26 avril : vide-grenier à Geneston

ANIMATION
SPORTIVE
DÉPARTEMENTALE

STAGE CIRQUE ET ACROSPORT

Judi 20 et vendredi 21 février 2020, de 10h à 16h, l'Animation Sportive Départementale propose un stage cirque et acrosport à la salle omnisport du Bignon, avec un professionnel de l'association « The Serious Road Trip » qui vous fera découvrir les arts du cirque. Ouvert à tous, adhérents ou non. Inscription sur le [site loire-atlantique.fr](http://site.loire-atlantique.fr).

→ Renseignements auprès de
Anthony Monnier 06 86 45 82 79
anthony.monnier@loire-atlantique.fr

ASSL FOOT

TOURNOIS À VENIR

Samedi 29 février : Tournoi Futsal U8/U9 de 9h à 17h à la salle des sports de Montbert

Vendredi 1^{er} mai : Tournoi jeunes U11/U13 de 9h à 18h au complexe sportif de Geneston

→ Infos :
Christophe Bourcier 06 87 80 76 54

GENESTON
RANDONNÉES

RANDE DES HÛTRES

La traditionnelle rando des hûtres aura lieu le dimanche 1^{er} mars, départ de la salle de sport.

4 circuits, tous à 7€

→ Inscriptions (voir flyer joint)

GARDON
GENESTONNAISCONCOURS DE PÊCHE :
CHANGEMENT DE DATE

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans l'agenda pratique 2020, le concours de pêche annuel du Gardon Genestonnais se tiendra le 19 avril 2020.

→ Renseignements :
randogeneston@free.fr

ENVIRONNEMENT



**COLLECTIF
GENESTON
TRANSITION**

Une nouvelle association, Geneston Transition, a vu le jour en décembre 2019. Son objectif : échanger sur le développement durable et proposer des pistes de réflexion et d'action, des écogestes au quotidien pour un mode de vie plus respectueux de l'environnement.

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

L'association invite tous les Genestonnais à un pique-nique zéro déchet le dimanche 8 mars 2020 dans le parc du château. Rendez-vous vers midi avec votre pique-nique écoresponsable.

→ geneston.transition@lilo.org
06 16 90 05 36

SOLIDARITÉ

SECOURS POPULAIRE

Permanence au Bignon, espace réunions centre multi accueil Zébulon, 11 rue des Aires

- Les mercredis 19 février, 18 mars et 15 avril 2020 de 10h à 11h45

LES PETITS SILLONS

Permanences de 14h à 17h à la Maison Sorin, 4 avenue de la Gagnerie les : 7 et 21 février, 6 et 20 mars, 3 et 17 avril

BOURSE AUX VÊTEMENTS

ASSOCIATION CANTONALE COMMUNES DE GENESTON-MONTBERT-LE-BIGNON

L'association organise sa traditionnelle bourse aux vêtements à la salle municipale de Montbert.

- Dépôt : mardi 17 mars de 9h à 17h30 (20 articles - vêtements, chaussures, jeux, vélos, livres, puériculture - en parfait état et non démodés)

- Vente : mercredi 18 mars de 9h à 17h30

- Restitution : jeudi 19 mars de 12h à 14h

→ Contact :

06 23 80 48 15 - 06 86 13 91 99
02 28 27 01 61

ZOOM SUR ...

SPICEVENT



Installée à Geneston en 2018, l'association Spicevent existe depuis 2009 (elle s'appelait alors « JNT Radio » et a été renommée en 2014). Son objectif est de produire des projets événementiels, culturels ou autres.

Ses 3 membres fondateurs ont été rejoints par d'autres adhérents : Spicevent compte actuellement 8 membres. Si elle n'est pas en recherche active de nouveaux membres,

l'association précise qu'elle est tout de même ouverte aux candidatures.

SES ACTIONS

Spicevent crée et produit l'émission de radio « Les chacals », diffusée sur la webradio Futuradios, située à Saint-Nazaire, la plupart de ses membres ayant un rôle d'animateur. L'émission fait un pas de côté et décortique l'actualité avec humour.

UN ESCAPE GAME À GENESTON

L'association organise un escape game en plein air à Geneston, le samedi 25 avril entre 9h et 17h. Le principe ? Les participants, seuls ou en groupe, se présentent au stand situé à côté de l'église et l'équipe Spicevent les briefera sur les énigmes à résoudre tout au long du parcours. L'objectif est de découvrir quelques curiosités culturelles, naturelles et architecturales de la commune. La durée du parcours est estimée à 1h mais il est possible d'aller à son rythme. Tarif libre, tous publics. Se munir d'un smartphone.

Contact : contact@spicevent.com,
Facebook Les Chacals, Facebook
Spicevent. Président : Christopher
Machicoane-Hurtaud.





Retour sur
les vœux
du Maire



MAIRIE DE GENESTON

La Mairie est ouverte :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 12h30
- Un samedi sur deux (semaine paire uniquement) de 9h à 12h (État Civil)



Tél. 02 40 26 10 20

Numéro d'astreinte (en cas d'urgence uniquement)

Tél. 06 73 39 91 75

mairie@geneston.fr

www.geneston.fr



Commune de Geneston

LES NOUVEAUX VISAGES DE LA MAIRIE



Le personnel municipal bouge ! Le service Animation Jeunesse s'agrandit avec l'arrivée de Yannis Boursereau qui assure l'animation des pauses méridiennes et les temps d'activité péri-éducatifs et de Lucie Colas en remplacement de Julie Martin. En début d'année, 5 agents sont stagiaires : Elodie Gouraud, au TAP et au restaurant scolaire, Dominique Mahroug au restaurant scolaire, Pascal Fauvel aux espaces verts, Virginie Olive à l'accueil et à l'état civil ainsi qu'Auriane Hégron au service communication. Suite à sa mutation, Gladys Girard rejoint également l'accueil de la mairie. Bienvenue à eux !

